



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

Membres présents : Le Maire, André JACOB et Mmes et M. les conseillers municipaux Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL

Absents excusés : Corinne ZEISSLOFF, Paul LOSSEL, Elodie ROTH, Anne-Laure LEYDET

Avant de commencer la séance, la secrétaire de Mairie prend note

- d'appeler le menuisier Roland DIEMER de Breuschwickersheim qui doit remplacer le placage en bois de la table du conseil municipal et remettre en place la poignée de porte de la salle annexe au RDC de la Mairie ;
- de contacter les photographes Christelle et David GROS de Pfulgriesheim pour prendre des photos de M. Jean-Pierre MEHN à son domicile pour compléter la galerie des portraits des Maires en salle du conseil municipal.

Le point « fourrière communale » discuté en séance du 15 janvier dernier est différé jusqu'à nouvel ordre dans l'attente de la réception par la SPA de Saverne d'une proposition de gestion du service public de fourrière animale pour la capture et la prise en charge des animaux trouvés errants sur le territoire communal.

Après accord sur ce point, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Après discussions, les subventions suivantes sont accordées aux associations dans le tableau récapitulatif ci-après. En réponse aux demandes écrites reçues en Mairie, une notification de subvention sera adressée à Mme la Présidente de l'Association Pfulgriesheim Loisirs et à M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Souffel.

Désignation des associations	Montant voté au BP 2016	Observations
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA SOUFFEL	300 €	
ASSOCIATION PFULGRIESHEIM LOISIRS	150 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DE PFULGRIESHEIM (ASP)	600 €	
ALSACE NATURE A STRASBOURG	100 €	
BASKET-CLUB GRIESHEIM-DINGSHEIM A DINGSHEIM	300 €	
CLUB DES AINES DE PFULGRIESHEIM	200 €	
CLUB DES ARTS MARTIAUX A DINGSHEIM	300 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	250 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	150 €	
HARMONIE CONCORDIA DE PFULGRIESHEIM	250 €	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €	
LPO LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX A STRASBOURG	50 €	
MAISON DU KOCHERSBERG A TRUCHTERSHEIM	100 €	
PAROISSE PROTESTANTE DE PFULGRIESHEIM	1 200 €	
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE A SAVERNE	50 €	
TC3V TENNIS CLUB 3 VILLAGES A DINGSHEIM	1 000 €	
TC3V TENNIS CLUB 3 VILLAGES A DINGSHEIM	300 €	
DIVERS	1 600 €	pour les associations locales ayant participé aux NAP, dons à des œuvres caritatives en remplacement du cadeau pour les grands anniversaires....
Total des crédits votés au compte 6574	7 000 €	

2. SERVITUDE DE PASSAGE SUR DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – PLACE DE L'ÉGLISE

Le Maire expose qu'il a rencontré à plusieurs reprises Mme Sylvia CARPINTERO née MATTER qui a hérité de la propriété 19c rue Principale de son frère Daniel MATTER décédé le 10 avril 2015. Le bien est une maison dont la terrasse arrière est ouverte sur la place de l'Église en raison d'une servitude de vue datée du 25 novembre 1995 et inscrite au livre foncier de Haguenau que la commune avait accordée à l'ancien propriétaire. En l'état actuel de la situation, le terrain est doté d'un accès réglementaire sur le domaine public rue Principale. La servitude de vue dont il bénéficie sur le fonds voisin, la place de l'Église, qui appartient au domaine privé de la commune, n'autorise aucun droit de passage sur celui-ci. Dans le cadre de travaux de transformation, les héritiers envisagent de créer un accès arrière à partir de la terrasse débouchant sur le sentier piétonnier de l'Église sous réserve d'acceptation par la commune d'une servitude de passage sur son fonds privé. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet. Les élus émettent un avis défavorable de principe par crainte de troubles à la tranquillité publique dans l'environnement immédiat de l'Église.

3. EVALUATION DU PERSONNEL : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La secrétaire de Mairie, sur invitation du Maire, informe le conseil municipal que depuis 2015 l'entretien professionnel devient obligatoire et se substitue à la notation jusqu'alors en vigueur pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale. L'assemblée est donc appelée à délibérer pour instaurer le principe de l'entretien professionnel annuel, conduit par le supérieur hiérarchique, à savoir le Maire, à partir de la fiche de poste de l'agent et d'une grille d'évaluation permettant d'apprécier sa valeur professionnelle selon des critères bien définis (résultats professionnels, compétences professionnelles et techniques, qualités relationnelles, capacité d'encadrement ou d'expertise ou, selon le cas, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur). Le compte-rendu de l'entretien, basé sur l'appréciation de ces critères et dépourvu de notation, sera établi et transmis au centre de gestion de la fonction publique territoriale pour chaque agent et devra être produit à partir de 2017 à l'appui de toutes les demandes d'avancement d'échelon ou de grade. Le conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de l'entretien professionnel ainsi que les critères d'évaluation sus mentionnés compte tenu de l'avis favorable de principe du 10 février 2016 du comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

4. PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire propose à l'assemblée d'engager une réflexion sur le recrutement éventuel de nouveaux agents communaux, pour faire face d'une part, à la démission de l'ATSEM Céline HOFMANN à compter du 29 février 2016, et d'autre part à la défection de l'agent de service en charge de l'entretien de l'école maternelle, provisoirement remplacé par M. Nicolas DEL SORDO, gérant de la société EXTRANETT de Pfulgiesheim pour la période du 1^{er} janvier au 4 juillet 2016. Mme Liliane BAUER Adjointe aux affaires scolaires rapporte qu'un nettoyage de fond des locaux de l'école a été fait durant les vacances d'hiver à la satisfaction de la directrice. Le remplacement de l'ATSEM démissionnaire par ailleurs souhaité par la directrice et les enseignants de maternelle pourrait intervenir après les vacances de Pâques ou à la rentrée scolaire de septembre prochain. Après discussions, aucune décision n'est arrêtée en séance de ce jour. La reconduction de la convention de prestation de nettoyage pour l'année scolaire 2016/2017 reste d'actualité si aucun recrutement de personnel de service n'est envisagé.

5. FOURRIERE COMMUNALE

Ce point est ajourné conformément à ce qui précède.

6. VEGETALISATION DU CIMETIERE

Ce point avait été ajourné en séance du 15 janvier 2016. Le Maire présente au conseil la proposition du 24 janvier 2016 faite par le fleuriste SONNENDRUCKER de Truchtersheim pour la garniture des onze bacs en tôle galvanisés commandés pour le cimetière communal. Le conseil décide de retenir l'option « mélange floral et arbustes persistants » tout en privilégiant une diversification de l'offre en plantes fleuries.

VEGETALISATION DU CIMETIERE - DEVIS SONNENDRUCKER	Prix HT	TVA à 20 %	TVA à 10 %	TTC
Option 1				
mélange floral (hibiscus) et arbustes persistants (éleagnus) et vivaces	559,88		55,99	615,87
Option 2				
arbustes persistants (eleagnus ou photinia) et vivaces	506,60		50,66	557,26
terre végétale 2,5 m ³	56,25		5,63	61,88
gravillon granit rose, écorces et engrais	91,18	18,24		109,42
Main d'œuvre	1 008,00	201,60		1 209,60
Total HT option 1	1 715,31	219,84	61,61	1 996,76
Total HT option 2	1 662,03	219,84	56,29	1 938,15

7. RADAR PEDAGOGIQUE

L'acquisition d'un 3^e radar pédagogique est en discussion depuis quelques temps. La consultation auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et l'installation sur mât d'éclairage public d'un radar réglementaire à deux zones d'affichage (vitesse et/ou panneau danger en alternance et message au choix sur deux lignes (ralentir, trop vite...) donne les résultats suivants :

LACROIX SIGNALISATIN à STRASBOURG	radar Métis 3002	2 914.39 € TTC
VIA TRAFFIC CONTROLLING à ROTT	radar Viasis compact	4 074.20 € TTC
ELECTRICITE ROTH à LAMPERTHEIM	radar Elan Cité Evolis	2 923.68 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Sarl ELECTRICITE ROTH de Lampertheim et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

8. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Un certain nombre de devis ont été demandés pour des projets de rénovation et d'extension de l'éclairage public avec des sources lumineuses leds susceptibles d'être éligibles à une subvention de l'Etat dans la limite de 20 % de leur coût HT au titre de la dotation des territoires ruraux (DETR) 2016 dans la catégorie d'opérations VI « transition énergétique » permettant de réaliser des économies. Ces projets ont été chiffrés par la Société SOBECA d'Imbsheim comme suit dans l'optique de présenter un dossier de subvention avant le 31 mars 2016 :

- rue de la Vallée	19 500 € HT	23 400 € TTC
- rue des Bleuets	25 000 € HT	30 000 € TTC
- autour du complexe école maternelle-salle des fêtes	20 000 € HT	24 000 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR de 2016. M. Sébastien DURST suggère de se renseigner sur l'obtention de subventions complémentaires auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Est également validée la proposition de la Sarl ELECTRICITE ROTH de Lampertheim pour le nettoyage d'environ 40 luminaires dans la rue Principale et dans la rue de Lampertheim au prix unitaire de 27.39 € HT soit 32.87 € TTC auquel se rajoute un forfait de location d'une nacelle.

9. CIRCULATION ET SECURITE : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2016

Des décisions ont été prises dans le domaine de la sécurité par la commission « sécurité, voirie et circulation » qui s'est réunie le 13 février 2016 dont il donne information à l'assemblée. Ces mesures font suite à la discussion engagée en séance du conseil du 15 janvier dernier, à savoir :

- l'instauration d'une limitation de vitesse à 40 km/h dans le village, sauf dans la rue de Griesheim où la vitesse est de 30 km/h ;
- la mise en place d'un panneau « sens interdit » aux entrées des rue de la Citadelle et de la Moutarde le matin de 7 h 30 à 9 h 00 pour rappeler l'interdiction de tourner à droite pré signalée rue Principale ;
- l'instauration de zones de rencontre à 20 km/h dans la rue des Acacias et dans la rue de la Citadelle ;
- la localisation de l'emplacement du futur 3^e radar pédagogique rue de Lampertheim ;
- la pose d'un marquage au sol, rue d'Offenheim, rue de la Citadelle, rue du Levant, pour sécuriser la circulation des piétons, et la création d'un passage pour piétons rue de Pâques-rue du Levant.

La fourniture des panneaux et leur pose en option seront assurées par la Société LACROIX SIGNALISATION de Strasbourg.

10. PRESENTATION DU PROJET DU GCO

Le Maire présente le compte rendu de la réunion du 17 février 2016 avec les référents du Groupe Vinci en charge des travaux ; document confidentiel qui a été communiqué à chaque conseiller municipal avec la convocation pour la séance de ce jour.

Le projet prévoit la construction d'un tronçon autoroutier payant de 24 km de deux chaussées à deux voies reliant les échangeurs Nord et Sud de l'A35 à hauteur de Vendenheim et d'Innenheim et deux bretelles d'entrées/sortie sur son parcours à la hauteur d'Ittenheim. Le contrat de concession a été signé fin janvier 2015 entre l'Etat et le concessionnaire, le Groupe VINCI, qui construira l'ouvrage avec ses fonds propres et l'exploitera pendant une durée longue de 54 ans pour amortir le coût de son investissement. Le GCO traverse la commune du Nord au Sud à environ 1.5 km des zones d'habitation au Nord-Ouest dans un couloir d'environ 300 m de large qui se réduira à 100 m après l'achèvement de la voirie. A la surprise générale des élus, un emplacement de 5 ha a été affecté à la réalisation d'une aire imperméabilisée de stockage d'urgence pour les poids lourds ! Il ne s'agit pas d'un relais pour les camions mais d'un équipement de sécurité uniquement accessible sur décision du Préfet en cas de situation de crise, neige et verglas, en période hivernale afin de délester le réseau autoroutier. Cette aire de stockage d'urgence sera couplée à une aire de repos de 15 ha avec une station-service située sur le ban communal de Griesheim-sur- Souffel.

Le Maire précise qu'aucun plan du tracé ne lui a été remis à l'issue de la réunion de prise de contact du 17 février dernier. Il demande au conseil municipal de réaffirmer son opposition au projet du GCO et de se prononcer pour la suppression pure et simple de l'aire de stockage dont le déploiement n'est absolument pas justifié au regard des conditions climatiques dans la plaine d'Alsace.

Le conseil municipal décide de prendre une motion pour :

- dénoncer le gaspillage gratuit des terres agricoles contraire aux objectifs de la loi ALUR induit par la construction de la future aire de stockage pour poids lourds à Pfulgriesheim,
- réclamer la suppression pure et simple de cette aire de stockage,
- réaffirmer son opposition au projet du GCO dans sa globalité.

Mme Liliane BAUER estime qu'il faudra informer les administrés du projet d'aire de stockage pour poids lourds sur le ban communal et communiquer le calendrier prévisionnel des travaux qui comporte deux phases :

- une phase de conception de 2016 à 2017 consacrée à l'acquisition des terrains, aux sondages de sols, au diagnostic archéologique,
- une phase de travaux d'aménagement, de terrassement et de construction des ouvrages de 2018 à 2020 pour une mise en service de l'autoroute à la fin du mois de septembre 2020.

M. Sébastien DURST propose que la commune fasse appel aux services d'un avocat pour engager des recours contre le contrat de concession. Le Maire estime que la commune n'a pas compétence pour évaluer cette question, ni les moyens financiers pour employer des juristes de haut niveau. Il informe l'assemblée qu'il existe par ailleurs une pétition anti GCO en ligne sur le site <https://www.change.org> - tapez GCO dans le moteur de recherche. Le projet de motion à prendre pourra être adopté lors de la prochaine séance et communiqué à la population et à la presse.

11. DIVERS

Un devis pour la fourniture d'attaches de panneaux de grillages est accepté pour la somme de 1 182.23 € TTC auprès de la Sarl PRO GRILLAGES de Wolschheim. Ces attaches vont permettre de solidariser les panneaux de grillages du city-stade et du plateau d'évolution de l'école élémentaire, entre eux, afin de renforcer leur stabilité.

Un deuxième devis sera également sollicité pour le remplacement des garde-corps des deux fenêtres de l'école maternelle ouvrant sur le sentier piétonnier. Les équipements actuels de protection des fenêtres sont enfoncés et en mauvais état.

Le Maire informe l'assemblée que suite au choc d'un véhicule contre un lampadaire d'éclairage public au 1 rue du Houblon le 30 octobre 2015, le devis des réparations d'un montant de 2 915.38 € a été accepté auprès de la Sarl ELECTRICITE ROTH de Lampertheim. L'assureur de la commune a adressé un chèque d'indemnisation de 2 492 € et l'assureur du tiers identifié a remboursé la franchise par chèque de 277 € qui seront encaissés conformément à la délibération de principe du 26 juin 2015 autorisant le Maire à encaisser les indemnités de sinistre.

M. Claude AFFOLTER présente ensuite le devis de la société COSEEC pour des prestations d'entretien du terrain de football par aération et sablage selon un calendrier trimestriel au cours de l'année 2016. Cette offre d'un montant de 6 136.72 € TTC est validée par le conseil municipal.

En date du 9 février 2016, un dépôt sauvage de déchets de chantier a été retrouvé aux abords du terrain de football. Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, a déposé plainte au nom de la commune à la gendarmerie de Truchtersheim. Un état de frais relatif à la remise en état du site par les agents du SIVOM la Souffel et une facture relative à l'élimination des déchets par les services de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland transmis à la gendarmerie se rajouteront au montant de la contravention de 4^e classe qui sera dressée à l'encontre de l'auteur identifié de l'infraction.

Le 21 février 2016 une effraction suivie d'un vol d'argent liquide a eu lieu à l'école élémentaire. Toutes les mesures qui s'imposent ont été prises par la commune : remplacement des cylindres fracturés, dépôt de plainte en gendarmerie et déclaration du sinistre à l'assurance.

Le Maire informe le conseil municipal que, par délégation de l'exercice du droit de préemption urbain institué le 10 décembre 2015 par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland sur les territoires de ses communes membres, il a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur le terrain bâti sis 28 rue Principale à PFULGRIESHEIM d'une superficie de 2.90 ares en section 2 parcelle 12 appartenant aux Consorts KOEHREN.

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des mesures de champ électromagnétique émis par des émetteurs de type antennes réalisées dans la rue du Langgarten par l'Agence Nationale des Fréquences à la demande d'un riverain, lesquelles montrent un niveau global d'exposition cent fois inférieur à la valeur limite la plus faible autorisée.

Le Maire fait part de la demande de la factrice concernant la remise en peinture du passage protégé devant le garage CLEMENTE rue Principale.

La date du samedi 2 avril 2016 est fixée pour le traditionnel Osterputz dans la commune. Un flyer sera distribué à la population. Mme Liliane BAUER suggère d'organiser une journée citoyenne. Cette idée est retenue toutefois sa mise en œuvre nécessite plus de préparation en amont. Le principe de l'Osterputz tel qu'il a lieu chaque année est donc reconduit en 2016.

Des réunions publiques dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective du papier-carton et de la révision des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sont prévues par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland le mardi 15 mars 2016 à 19 h 30 à la salle communale de Neugartheim-Ittlenheim et le jeudi 17 mars 2016 à 19 h 30 à l'espace terminus de Truchtersheim. D'autres manifestations sont également programmées au niveau intercommunal dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides du 22 avril au 1^{er} mai 2016 organisée par la mission eau du SDEA. L'ensemble de ces manifestations est reproduit sur un flyer qui sera distribué par l'agent communal. Le Maire rappelle que la collecte sélective en porte-à-porte du papier-carton, des bouteilles et flacons en plastique et des emballages métalliques dans le nouveau bac jaune démarre le 1^{er} juillet prochain dans toutes les communes de l'intercommunalité. Sa mise en œuvre va coïncider avec la suppression des bornes d'apport volontaires pour le papier-carton. Toutefois, les bennes à verres existant sur la plateforme au terrain communal seront maintenues en l'absence de collecte du verre en porte-à-porte. Dans un souci de rationalisation du service, le bac OM à puce d'une contenance de 120 l devient la norme. Les bacs jaunes d'une contenance de 240 l pour les foyers n'en seront pas équipés.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER a obtenu de la part de la Présidente du Club des Aînés un accord de principe pour présenter une animation sur les différentes activités et manifestations de l'année 2016, à l'occasion du repas de Noël 2016.

Mme Liliane BAUER transmet une demande émanant des riverains de l'école élémentaire concernant la mise en place de filets de sécurité autour du plateau d'évolution afin d'éviter les déperditions de balles dans les propriétés voisines. Il est répondu à cette demande par la négative. Elle rapporte également que la commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de deux ERP, l'ancien gymnase et le Collège de la Souffel à la suite de la visite périodique du 22 février dernier.

En ce qui concerne les investissements 2016 à l'école élémentaire, un devis pour la fourniture de quatre tableaux blancs interactifs a été établi par la Société Alsace Micro Services de Colmar. Mme Liliane BAUER estime qu'il est nécessaire d'obtenir deux autres devis avant toute décision.

Des fuites d'eau en provenance de la toiture végétalisée ont été détectées au niveau du plafond du couloir des WC garçons (cloques au plafond et écoulement d'eau) se prolongeant sur une ligne droite jusqu'au milieu du couloir entre les deux puits de lumière depuis le début du mois de février et après chaque épisode de fortes intempéries. La société Les Couvreurs Rhénans ayant posé la toiture végétalisée va vérifier l'intégrité de la membrane d'étanchéité. Il faudra également prévoir des travaux d'entretien de la toiture ainsi que le débouchage des gouttières d'écoulement des eaux pluviales.

Madame Michèle MEHN distribue à l'ensemble des conseillers municipaux les cartons d'invitations pour la prochaine réunion du syndicat FDSEA le 7 mars 2016 à Truchtersheim.

La séance est levée à 23 H 05. La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 23 mars 2016.